

Roumanie

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La Roumanie compte 88 conventions fiscales en vigueur, comme l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. L'une de ces conventions, celle conclue avec l'Espagne, est conforme au standard minimum.

La Roumanie a signé l'IM en 2017 et déposé son instrument de ratification le 28 février 2022, et a notifié ses conventions fiscales non conformes. L'IM est entré en vigueur pour la Roumanie le 1^{er} juin 2022. Les conventions qui seront modifiées par l'IM deviendront conformes au standard minimum une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

La Roumanie se réserve le droit de retarder la prise d'effet des dispositions de l'IM jusqu'à ce qu'elle ait accompli les procédures internes prévues à cet effet au regard de chacune des conventions notifiées¹³⁵. La Roumanie n'a pas encore indiqué qu'elle avait accompli ses procédures internes relatives à la prise d'effet de l'IM au regard de ses conventions fiscales.

La Roumanie n'a pas notifié ses conventions avec l'Allemagne aux fins de l'IM. Aussi, à ce stade, ces conventions ne seront pas modifiées par l'IM. L'Allemagne a notifié sa convention avec la Roumanie aux fins de l'IM. La Roumanie a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que sa convention avec l'Allemagne ne soulevait pas de préoccupations significatives en matière de chalandage fiscal au regard de sa juridiction.

La Roumanie met en œuvre le standard minimum par l'inclusion de la déclaration du préambule et de la règle COP¹³⁶.

B. Conclusion

L'Allemagne a notifié sa convention avec la Roumanie aux fins de l'IM, ce qui équivaut à une demande de mise en œuvre du standard minimum.

La Roumanie a élaboré un plan de mise en œuvre du standard minimum dans sa convention conclue avec l'Allemagne. La Roumanie a indiqué dans sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs que des discussions bilatérales seraient engagées concernant cette convention.

¹³⁵ Des réserves ont été formulées conformément à l'article 35(7)(a) de l'IM.

¹³⁶ Pour ses conventions notifiées aux fins de l'IM, la Roumanie choisit d'appliquer la disposition de la déclaration du préambule (article 6 de l'IM) et la règle COP (article 7 de l'IM).

Recommandation

Il est recommandé que Roumanie prenne les mesures nécessaires afin que l'IM prenne effet au regard de ses conventions fiscales notifiées aux fins de l'IM, car ces conventions ne seront modifiées par l'IM (et ne deviendront conformes au standard minimum) qu'une fois que les dispositions de l'IM auront pris effet.

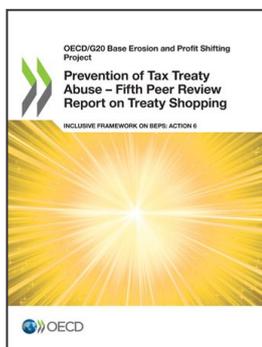
Synthèse de la réponse de la juridiction – Roumanie

	1. Partenaires conventionnels	2. Conformité avec le standard	3. Signature d'un instrument de mise en conformité	4. Recours à la disposition relative au standard minimum
1	Afrique du Sud	Non	Oui, IM	COP
2	Albanie	Non	Oui, IM	COP
3	Algérie*	Non	Non	COP
4	Arabie saoudite	Non	Oui, IM	COP
5	Arménie	Non	Oui, IM	COP
6	Australie	Non	Oui, IM	COP
7	Autriche	Non	Oui, IM	COP
8	Azerbaïdjan*	Non	Non	COP
9	Bangladesh*	Non	Non	COP
10	Bélarus	Non	Non	COP
11	Belgique	Non	Oui, IM	COP
12	Bosnie-Herzégovine	Non	Oui, IM	COP
13	Bulgarie	Non	Oui, IM	COP
14	Canada	Non	Oui, IM	COP
15	Chine (République populaire de)	Non	Oui, IM	COP
16	Chypre*	Non	Oui, IM	COP
17	Corée	Non	Oui, IM	COP
18	Croatie	Non	Oui, IM	COP
19	Danemark	Non	Oui, IM	COP
20	Égypte	Non	Oui, IM	COP
21	Émirats arabes unis	Non	Oui, IM	COP
22	Équateur*	Non	Non	COP
23	Espagne	Oui, autres		COP
24	Estonie	Non	Oui, IM	COP
25	États-Unis	Non	Non	
26	Éthiopie*	Non	Non	COP
27	Fédération de Russie	Non	Oui, IM	COP
28	Finlande	Non	Oui, IM	COP
29	France	Non	Oui, IM	COP
30	Géorgie	Non	Oui, IM	COP
31	Grèce	Non	Oui, IM	COP
32	Hong Kong (Chine)	Non	Oui, IM	COP
33	Hongrie	Non	Oui, IM	COP
34	Inde	Non	Oui, IM	COP
35	Indonésie	Non	Oui, IM	COP
36	Iran*	Non	Non	COP
37	Irlande	Non	Oui, IM	COP

38	Islande	Non	Oui, IM	COP
39	Israël	Non	Oui, IM	COP
40	Italie	Non	Oui, IM	COP
41	Japon	Non	Oui, IM	COP
42	Jordanie	Non	Oui, IM	COP
43	Kazakhstan	Non	Oui, IM	COP
44	Koweït*	Non	Oui, IM	COP
45	Lettonie	Non	Oui, IM	COP
46	Liban*	Non	Non	COP
47	Lituanie	Non	Oui, IM	COP
48	Luxembourg	Non	Oui, IM	COP
49	Macédoine du Nord	Non	Oui, IM	COP
50	Malaisie	Non	Oui, IM	COP
51	Malte	Non	Oui, IM	COP
52	Maroc	Non	Oui, IM	COP
53	Mexique	Non	Oui, IM	COP
54	Moldova*	Non	Non	COP
55	Monténégro	Non	Non	COP
56	Namibie	Non	Oui, IM	COP
57	Nigéria	Non	Oui, IM	COP
58	Norvège	Non	Oui, IM	COP
59	Ouzbékistan*	Non	Non	COP
60	Pakistan	Non	Oui, IM	COP
61	Pays-Bas	Non	Oui, IM	COP
62	Philippines*	Non	Non	COP
63	Pologne	Non	Oui, IM	COP
64	Portugal	Non	Oui, IM	COP
65	Qatar	Non	Oui, IM	COP
66	République arabe syrienne*	Non	Non	COP
67	République populaire démocratique de Corée*	Non	Non	COP
68	République slovaque	Non	Oui, IM	COP
69	République tchèque	Non	Oui, IM	COP
70	Royaume-Uni	Non	Oui, IM	COP
71	Saint-Marin	Non	Oui, IM	COP
72	Serbie	Non	Oui, IM	COP
73	Singapour	Non	Oui, IM	COP
74	Slovénie	Non	Oui, IM	COP
75	Soudan*	Non	Non	COP
76	Sri Lanka	Non	Non	COP
77	Suède	Non	Oui, IM	COP
78	Suisse	Non	Non	
79	Tadjikistan*	Non	Non	COP
80	Thaïlande	Non	Oui, IM	COP
81	Tunisie	Non	Oui, IM	COP
82	Türkiye	Non	Oui, IM	COP
83	Turkménistan*	Non	Non	COP
84	Ukraine	Non	Oui, IM	COP
85	Uruguay	Non	Oui, IM	COP
86	Viet Nam	Non	Oui, IM	COP
87	Zambie	Non	Non	COP

Autres conventions

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Allemagne	Oui



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9afac47c-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2023), « Roumanie », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fifth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9d664f0e-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.